Le SNUTER 18 FSU vous informe

Le conseil départemental condamné par le tribunal administratif Déroulement de carrière AVANCEMENT DE GRADE : ENFIN DÉBLOQUÉ ! Le conseil départemental va-t-il ENFIN respecter la légalité ?

<u>Petit rappel</u>: en août 2019, notre syndicat a attaqué la délibération illégale du CD, prise en juin 2019, instaurant l'<u>inadéquation grade fonction</u> des agents de la filière sociale et bloquant leur carrière.

Le 6 Janvier dernier le tribunal administratif a donné raison à notre syndicat et a condamné le CD 18 à annuler cette délibération et à verser 1200 € de dommages et intérêts.(voir article de presse Berry républicain du 13/02/2022)

Forts de cette décision, nous avons demandé au président de rouvrir les négociations dès janvier.

Le président et le DGS n'ont reçu les syndicats SNUTER18-FSU et CGT que le 21 février à ce sujet.

Dès le début, le DGS a clairement indiqué son souhait de se mettre en conformité avec la loi (heureusement !) et pour tous les grades concernés...par ces règles illégales...et dès 2022 .Annonce plutôt cocasse puisque cela fait des années que le CD18 adopte des délibérations « hors la loi », normalement soumises à la vérification du contrôle de légalité...(la préfecture devrait retoquer mais curieusement ne le fait pas !!!) ce que bien sûr, le SNUTER18-FSU dénonce à chaque fois !

Quelques exemples avec les règles illégales jusqu'ici

-un assistant socio-éducatif ne pouvait pas accéder au grade d'assistant socio-éducatif de <u>classe exceptionnelle</u> s'il.elle n'exerçait pas des fonctions d'encadrement ;

-un attaché ou attaché de conservation/bibliothécaire ne pouvait pas accéder au grade <u>d'attaché ou attaché de</u> conservation/bibliothécaire principal s'il.elle n'était pas chef de service ;

-un ingénieur ne pouvait pas accéder au grade d'ingénieur principal s'il.elle n'était pas chef de service ;

-un conservateur ne pouvait pas accéder au grade de **conservateur en chef** s'il.elle n'était pas directeur ou directeur adjoint...

Pour être dans *les clous...de la légalité*...il faut donc supprimer TOUTES les règles en vigueur qui bloquent le déroulement de carrière de nombreux agents

La bataille des uns devrait, logiquement, bénéficier également aux autres ...Il aura quand même fallu attaquer au tribunal administratif et attendre la décision pendant plus de 2 ans pour qu'enfin cette règle soit supprimée... Sinon on continuait...comme avant !!!

En attendant la poursuite des négociations, le SNUTER18-FSU a d'ores et déjà demandé (en lien avec la décision du TA) des ratios à 100% pour les agents de la filière sociale afin de « rattraper » le blocage. Et nous demanderons également un rattrapage pour l'ensemble des filières. Rappelons que depuis 2016 des centaines d'agents sont bloqués chaque année...

<u>Campagne d'évaluation</u>: vous aurez bientôt votre entretien annuel d'appréciation. <u>Attention</u>: Toutes les règles d'inadéquation <u>doivent être supprimées dès maintenant.</u> On ne peut donc plus vous opposer cet argument pour justifier que vous ne pouvez avoir d'avancement de grade. Pensez bien à le faire valoir et <u>contactez-nous en cas de refus.</u>

Nous avons demandé qu'une note de service soit transmise rapidement pour clarifier ces nouvelles dispositions.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter

REJOIGNEZ NOUS DANS L'ACTION!

Contact:

SNUTER18-FSU Gaëlle Chollet/Mathilde Lafon 02-48-25-25-44 06-58-70-46-32/06-62-80-49-82 snuter18.fsu@departement18.fr

